

L'ÉCLAIRAGE



Climat et droits humains

Répercussions chiffrées du changement climatique sur les droits humains

Un milliard de personnes vivent dans des bidonvilles à flanc de collines instables ou le long de berges inondables et sont extrêmement vulnérables à des événements climatiques extrêmes. Si la température planétaire augmente de 3-4 °C, **330 millions de personnes** pourraient être déplacées de façon permanente ou temporaire en raison des inondations. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime, selon toutes probabilités, qu'en l'absence de mesures d'adaptation, des centaines de millions d'êtres humains seront touchés d'ici 2100 par les inondations côtières et contraints de partir de chez eux en raison des pertes d'habitat.

Le nombre de personnes en proie à la famine pourrait **augmenter de 600 millions** d'ici à 2080 si on ne parvient pas à éviter que le changement climatique atteigne des niveaux critiques. Une augmentation de la température planétaire de plus de 2 °C – hypothèse probable en l'absence d'action urgente pour réduire de façon drastique les émissions de carbone – devrait entraîner de **graves retards de croissance**, augmentant le risque de décès et de problèmes de santé pour **23 % de la population en Afrique centrale subsaharienne et pour 62 % des habitants d'Asie du Sud. Si la hausse des températures est de 2 °C, la surface occupée par les zones hyperarides augmentera de 3 % ; avec une hausse de 4 °C, cette surface augmentera de 10 %.**

Le changement climatique aggravera le problème de l'accès à l'eau. Même avec une augmentation limitée à 2 °C, **14 % de la population mondiale souffrira d'une grave réduction des ressources en eau**⁷. En Syrie, les effets du changement climatique sont indéniables, puisque les cycles de sécheresse durent désormais sept ou huit ans, alors qu'ils s'étendaient sur 55 ans dans le passé. La Syrie a connu quatre épisodes de sécheresse consécutifs entre 2006 et 2011. Dans les régions touchées, les **revenus des petits agriculteurs et éleveurs ont chuté dans certains cas de 90 %** ; selon les informations disponibles, 80 % des personnes touchées se nourrissaient de pain et de thé sucré⁸. Le changement climatique aggravera aussi les difficultés rencontrées pour mettre en œuvre le droit à la santé. Par exemple, selon les prévisions de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les changements climatiques devraient être à l'origine de 250 000 décès par an entre 2030 et 2050, en raison du paludisme, de la malnutrition, de la diarrhée et du stress lié à la chaleur.

Si les conséquences du changement climatique sur la nature sont bien connues, ce sont les ravages qu'il cause, et continuera de causer, pour l'humanité qui en font une question de droits humains urgente. Le changement climatique aggravera et amplifiera les inégalités existantes. Et ses conséquences deviendront de plus en plus graves et extrêmes avec le temps, créant ainsi une situation catastrophique pour les générations actuelles et à venir. C'est pourquoi l'inaction des gouvernements face au changement climatique en dépit des preuves scientifiques pourrait constituer la plus grave violation intergénérationnelle des droits humains de toute l'histoire.

Qu'est-ce que le changement climatique ?

Les ères géologiques ont façonné la planète, et cette évolution s'est accompagnée de fluctuations conséquentes des températures moyennes mondiales.

Cependant, la période de réchauffement actuelle est plus rapide que les précédentes. Il est clair que c'est l'activité humaine qui a causé la plus grande partie du réchauffement observé au cours des 100 dernières années, en libérant des gaz retenant la chaleur, appelés gaz à effet de serre. Nous libérons ces gaz par la combustion de carburants fossiles, par l'agriculture et l'exploitation des terres ainsi que d'autres activités favorisant le changement climatique. Les émissions de gaz à effet de serre ont atteint le niveau le plus élevé de ces 800 000 dernières

années. Cette augmentation rapide pose un problème de taille car elle modifie le climat à une vitesse trop rapide pour que les organismes vivants puissent s'y adapter.

Le changement climatique provoque non seulement une hausse des températures, mais également des événements météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents et de plus en plus intenses, une élévation du niveau des océans, des changements de la faune et de son habitat, ainsi que tout un éventail d'autres conséquences.

Quelles sont les conséquences du changement climatique et de la destruction de l'environnement ?

Les conséquences du changement climatique se font déjà ressentir, mais elles s'aggraveront.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), principal organe international chargé d'évaluer le changement climatique, affirme que pour éviter un réchauffement climatique catastrophique, nous devons faire en sorte de ne pas atteindre un réchauffement des températures de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Le rapport du GIEC a fixé au monde un délai clair pour éviter la catastrophe : les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de moitié par rapport aux niveaux de 2010 à l'horizon 2030 pour éviter d'atteindre une hausse des températures de 1,5 °C. Nos gouvernements doivent donc prendre des mesures immédiates pour changer de cap. Plus nous mettrons longtemps à le faire, plus nous devrons avoir recours à des technologies onéreuses qui pourraient avoir des conséquences néfastes sur les droits humains.

Qui sont les personnes les plus touchées par la crise climatique ?

Le changement climatique nuit à toutes et à tous et continuera de nous nuire si les gouvernements n'agissent pas. Cependant, les conséquences du changement climatique seront selon toutes probabilités plus prononcées pour certains groupes, par exemple les populations dont les moyens de subsistance dépendent de l'agriculture et des activités côtières, et les personnes qui sont déjà vulnérables, désavantagées et victimes de discrimination.

Pourquoi le changement climatique et la destruction de l'environnement sont-ils une affaire de droits humains ?

Les droits humains sont étroitement liés au changement climatique en raison des effets dévastateurs de ce dernier non seulement sur l'environnement, mais également sur nos droits humains. En plus de menacer notre existence, le changement climatique affecte nos droits à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau, au logement et aux moyens de subsistance.

Le changement climatique est une affaire de droits humains non seulement en raison de ses conséquences dévastatrices entravant l'exercice des droits humains, mais également car il s'agit d'un phénomène provoqué par l'humanité et que les gouvernements peuvent atténuer.

À qui revient la responsabilité de la lutte contre le changement climatique ?

Les États

Les États ont l'obligation de limiter les effets néfastes du changement climatique en prenant des mesures aussi ambitieuses que possible pour empêcher et réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le délai le plus court possible. Bien que les pays riches doivent mener le

mouvement, tant à l'échelle nationale que par la coopération internationale, tous les pays doivent déployer tous les moyens à leur disposition pour réduire les émissions.

Les États doivent prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique de la manière la plus rapide possible. Les mesures qu'ils mettent en place pour lutter contre le changement climatique ne doivent pas porter atteinte, de manière directe ou indirecte, aux droits humains

Dans toutes leurs mesures, les États doivent respecter le droit à l'information et à la participation de toutes les personnes touchées, ainsi que leur droit d'accéder à des voies de recours efficaces en cas d'atteintes aux droits fondamentaux.

Les entreprises

Les entreprises ont également la responsabilité de respecter les droits humains. Pour honorer cette responsabilité, elles doivent évaluer les possibles conséquences de leurs activités pour les droits humains et mettre en place des mesures pour empêcher les conséquences néfastes. Elles doivent rendre publics les résultats de ces évaluations et les mesures qu'elles prennent. Les entreprises doivent également prendre des mesures pour remédier aux atteintes aux droits humains qu'elles causent ou auxquelles elles contribuent, elles-mêmes ou en collaboration avec d'autres acteurs. Ces responsabilités concernent également les atteintes aux droits humains provoquées par le changement climatique.

Les sociétés, et particulièrement les entreprises d'énergies fossiles, doivent également mettre immédiatement en place des mesures pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre, notamment en se tournant vers des projets d'énergies renouvelables, et rendre publiques les informations pertinentes quant à leurs émissions et les mesures mises en œuvre pour les limiter. Ces mesures doivent s'appliquer à toutes les principales filiales, sociétés associées et entités de leur chaîne logistique.

Que fait Amnesty pour lutter contre le changement climatique et la destruction de l'environnement ?

Dans le cadre de son travail sur le changement climatique, Amnesty International s'est notamment mobilisée en faveur des droits humains lors de l'Accord de Paris sur le climat, a contribué à établir des normes relatives aux droits humains plus solides dans le domaine du changement climatique et a apporté son soutien à des groupes de défense de l'environnement qui présentaient leurs arguments en matière de droits humains.

Compte tenu de l'urgence du problème, nous voulons approfondir notre implication en jouant un rôle de moteur au sein de la communauté de défense des droits humains en vue de mettre en lumière les conséquences du changement climatique sur les droits des personnes et la manière dont les populations réagissent à la réalité et la menace du changement climatique.

Amnesty travaille avec plusieurs groupes dans des pays clefs afin de faire pression sur les gouvernements et les entreprises qui entravent les avancées. Amnesty a remis le prix « Ambassadeur de conscience » à Fridays for Future en 2019 et participe aux marches pour le climat depuis ce moment. Le mouvement continuera à soutenir les jeunes dans leur « grève climatique », mais également les populations autochtones, les syndicats et les populations touchées, en demandant une transition rapide et juste vers une économie sans carbone qui ne laisse personne de côté. Nous recourons à des procédures judiciaires et aux mécanismes nationaux et régionaux de protection des droits humains pour maintenir la pression.

Amnesty International s'appuie sur son propre travail de soutien aux défenseur·e·s de l'environnement pour faciliter le travail des personnes œuvrant à la protection des terres, contre les conséquences du changement climatique. La défense de l'espace civique dédié à l'information, la participation et la mobilisation contribuera à la promotion de politiques plus progressistes en matière de climat.

Par le Programme Protection des populations